PLAN NORD - AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

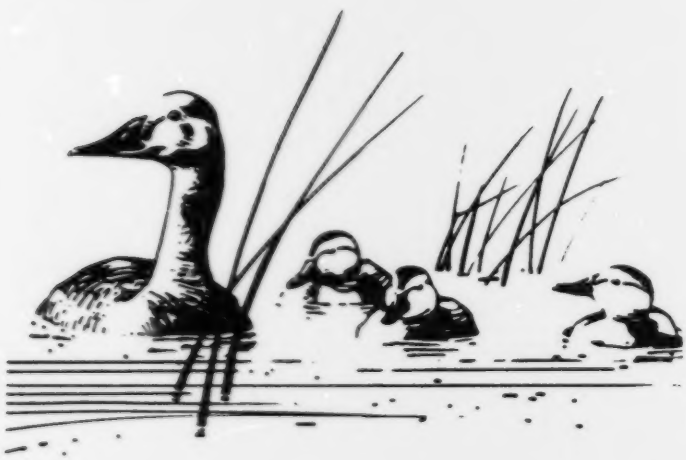

ÉBAUCHE

NOVEMBRE 1985

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

United States Department of the Interior
Fish and Wildlife Service

87-06100/

Ministre de l'Environnement

CANADA

Minister of the Environment

Novembre 1985

Cher lecteur ou chère lectrice,

Je sollicite vos commentaires au sujet du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine que vous trouverez ci-inclus. Ce plan fut préparé par un comité directeur conjoint du Canada et des États-Unis auquel prirent part des organismes fauniques des provinces, des territoires, des états et du fédéral. Les suggestions qu'il renferme reflètent les vues de tous les ministres responsables de la faune au Canada.

Nous demandons maintenant au public de nous faire parvenir leurs commentaires au sujet de la présente ébauche. Si vous désirez formuler des observations, veuillez les transmettre, avant le 31 janvier 1986, à l'un des directeurs régionaux du Service canadien de la faune inscrits sur la liste de la page suivante. Des copies additionnelles de l'ébauche du plan peuvent également être obtenues de nos bureaux régionaux.

Je crois que la mise en oeuvre de ce plan constituera une étape clé dans la conservation de la sauvagine et des terres humides à l'échelle continentale. Cependant, son succès dépendra de l'appui que lui accorderont tous les niveaux de gouvernements, le secteur privé et les individus intéressés au bien-être de cette ressource de valeur que nous nous partageons. J'espère que tous les Canadiens visés donneront leur opinion au cours de la période de révision pour s'assurer que la version définitive du plan, qui doit être terminée en février 1986, représente le moyen le plus efficace de conserver la sauvagine du continent nord-américain pour les générations futures.

Veuillez agréer, cher lecteur ou chère lectrice, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Tom McMillan, c.p.
Député de Hillsborough

Ministre de l'Environnement

Ottawa, Canada K1A 0H3

Directeurs régionaux - Service canadien de la faune

Directeur régional
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Case postale 1590
31 ouest, rue Main
Sackville (Nouveau-Brunswick)
EOA 3CO

Directeur régional
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
Case postale 10,100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Directeur régional
Région l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725, promenade Woodward
Ottawa (Ontario)
K1A OE7

Directeur régional
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Édifice Twin Atria
2e étage, 4999 - 98e avenue
Edmonton (Alberta)
T6B 2X3

Directeur régional
Région du Pacifique et du Yukon
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Case postale 340
5421, chemin Robertson
Delta (Colombie Britannique)
V4K 3Y3

PRÉFACE

Pour bien planifier l'avenir de la sauvagine, nous devons nous pencher sur le passé, examiner la situation présente et reconnaître les efforts considérables déployés depuis le début du siècle pour la sauvegarde des canards, des oies, des bernaches et des cygnes par des milliers de personnes, par de nombreux organismes privés de même que par les administrations des États et des provinces et par le gouvernement fédéral des États-Unis, du Canada et du Mexique. Grâce aux nombreuses personnes qui n'ont pas ménagé leur temps ni leurs efforts, des millions d'acres de terres humides ont été protégés, un grand nombre de refuges pour ces oiseaux aquatiques ont été aménagés tout le long des voies migratoires, des traités et des lois visant à les protéger ont été adoptés et appliqués avec rigueur, des milliers de projets de recherche ont été entrepris, des épidémies ont été combattues avec acharnement, et des millions de dollars ont été consacrés à la conservation et à la gestion des habitats de la sauvagine dans l'ensemble du continent nord-américain.

Cependant, malgré tout ce qui a été fait, d'importants problèmes de conservation, apparus ces dernières années, méritent toute notre attention et ce, au plus tôt. Par exemple, la destruction des habitats de nidification et d'hivernage et des aires de repos utilisées pendant les migrations a provoqué une baisse importante des populations de certaines espèces de sauvagine. Pour faire face à ces problèmes très graves, il est absolument nécessaire d'élargir considérablement la portée des programmes existants et d'en entreprendre de nouveaux.

Le présent document, qui est le fruit d'efforts concertés, fait état des principaux problèmes de gestion, fixe des objectifs et propose un certain nombre de stratégies en vue de leur règlement. Les autorités responsables, au Canada et aux États-Unis, ont soumis le plan à un examen exhaustif et y ont inclus des recommandations formulées à partir du large éventail de remarques reçues à son sujet. Il est maintenant temps pour tous ceux qui admirent la sauvagine du continent nord-américain et qui en apprécient l'importance de se joindre aux défenseurs de cette précieuse richesse. Il faudra donc que tous les particuliers et les organismes intéressés, tant au Canada qu'aux États-Unis, participent activement à la réalisation des tâches exposées dans le présent document et y accordent leur appui. C'est le seul choix possible.

Ministre de l'Environnement
Canada

Secrétaire de l'Intérieur
États-Unis

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PRÉFACE	
INTRODUCTION	1
Principes	3
CANARDS	4
Canards barboteurs	4
Canards plongeurs	8
Canards de mer	8
Utilisation	9
Objectifs	10
OIES ET BERNACHES	12
Situation	12
Gestion	14
Utilisation	15
Objectifs	15
CYGNES	17
Cygne siffleur	17
Cygne trompette	18
Objectifs	19
HABITATS	20
Priorités en matière d'habitats	25
Objectifs	26
STRATÉGIES - RECOMMANDATIONS	27
Habitats	27
Stratégies générales	27
Stratégies précises	28
Chasse au canard	30
Plans de gestion des populations d'oies, de bernaches et de cygnes	31
Chasse de subsistance	32
Gestion des populations et recherche	32
Mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	33
COMITÉ CONSULTATIF NORD-AMÉRICAIN SUR LA SAUVAGINE	34
ANNEXE 1: COORDINATION ET ADMINISTRATION DU PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE	35
Membres du comité	35
Fonctionnement	35
Activités	36

INTRODUCTION

En Amérique du Nord, la sauvagine constitue le groupe d'oiseaux migrateurs le plus important, tant par leur nombre que sur le plan économique. Elle est très prisée des millions de chasseurs du Canada, des États-Unis et du Mexique et suscite l'intérêt d'un nombre encore plus grand de personnes qui prennent plaisir à observer les diverses espèces d'oiseaux aquatiques. Les activités reliées à la sauvagine entraînent directement des dépenses de plusieurs milliards de dollars chaque année.

L'Amérique du Nord possède des écosystèmes nombreux et diversifiés. Les terres humides et les hautes terres adjacentes font partie intégrante du paysage et procurent des avantages incommensurables sur le plan écologique, social et économique.

Les bassins des terres humides recueillent et emmagasinent l'eau de ruissellement, réapprovisionnant ainsi les nappes phréatiques et les réservoirs souterrains nécessaires à la végétation naturelle, aux cultures et à la faune. Les terres humides contribuent à la purification de l'eau, empêchent l'érosion du sol et atténuent les incidences de la sécheresse et des inondations, à l'échelon régional. En Amérique du Nord, les terres humides servent d'habitat à 37 espèces d'oiseaux aquatiques, soit une portion importante du patrimoine naturel nord-américain.

Le présent plan traite en majeure partie des problèmes qui nous préoccupent, mais il reconnaît également l'importance de la sauvagine qui joue, en quelque sorte, le rôle d'indicateur de "l'état de santé" de la planète. Compte tenu des incidences des activités de l'homme partout dans le monde, il faut préserver et rétablir des terres humides à l'intention de la sauvagine et des nombreuses autres espèces animales qui y vivent.

La Convention concernant la protection des oiseaux migrateurs, conclue entre les États-Unis et la Grande-Bretagne (au nom du Canada) en 1916, a pour objectif la conservation des oiseaux migrateurs. La Convention sert de base aux programmes coopératifs de gestion de la sauvagine élaborés de part et d'autre depuis lors, en fonction des idées et des besoins changeants. Les oiseaux migrateurs de l'Amérique du Nord profitent des mesures de protection et de conservation mises en oeuvre aux termes de la Convention et des traités conclus avec le Mexique (1936) et d'autres pays. Par exemple, le Canard huppé qui était autrefois très peu nombreux est maintenant abondant. Les populations de Grandes Oies blanches atteignent aujourd'hui un niveau record. Les réseaux de refuges aménagés un peu partout en Amérique du Nord contribuent au rétablissement soutenu de la plupart des populations nord-américaines d'oies et de bernaches.

Malgré tout, des changements de taille se sont produits en Amérique du Nord. Les terres humides et les prairies subissent d'importantes modifications à cause des pratiques agricoles, de l'urbanisation et des activités industrielles; ces changements influent sur la répartition et l'abondance de plusieurs espèces. Nous nous trouvons ainsi en présence de situations et de problèmes nouveaux. Certaines populations d'oies et de bernaches profitent de l'utilisation des terres agricoles et de la protection assurée par l'élargissement des zones urbaines, mais ce n'est pas le cas pour les

canards. La disparition des aires de nidification, l'assèchement des terres humides, la dégradation des aires de repos et d'hivernage contribuent à la diminution, observée depuis longtemps, de certaines populations importantes de canards.

Pour que le plan soit une réussite, il faut absolument mettre un terme aux activités qui détruisent ou dégradent l'habitat de la sauvagine ou bien modifier les activités en question. Le règlement des problèmes auxquels font face les oiseaux migrateurs ne pourra se faire par la seule protection de cette ressource, et il faudra prendre des mesures innovatrices, si l'on veut continuer à en profiter. Malheureusement, tous les efforts seront inutiles si les habitats de la sauvagine continuent de disparaître et de se dégrader au rythme actuel.

Le Canada et les États-Unis reconnaissent que la planification et la gestion des activités de conservation de la sauvagine en Amérique du Nord doit continuer de se faire de façon coordonnée. Le présent document établit un cadre pour la gestion et la conservation conjointes de la sauvagine, fixe des objectifs en matière de populations et d'habitats et propose des stratégies pour le règlement des problèmes d'intérêt international. Le plan est d'une grande envergure, il s'échelonne sur 15 années, soit jusqu'en l'an 2000, et il sera révisé et mis à jour tous les cinq ans. Ainsi, le plan sera passé en revue pour la première fois en 1990. S'ajouteront à ce plan les plans nationaux, ceux des Conseils des voies migratoires, des provinces, des territoires et des États, qui exposeront en détail les mesures de gestion précises nécessaires à la conservation de la sauvagine au Canada et aux États-Unis.

Le présent plan ne contient aucune disposition visant la modification des processus de réglementation en place dans les pays visés, concernant la protection, la gestion et l'exploitation de la sauvagine. Les autorités au Mexique seront tenues au courant des mesures prises et des progrès réalisés dans le cadre du plan. Le Canada et les États-Unis continueront d'encourager le Mexique à prendre une part active à la réalisation du plan.

Les diverses organisations privées et les particuliers qui oeuvrent dans le domaine de la conservation et de la gestion de la sauvagine pourront se servir du plan comme d'un guide. Il est essentiel que le public, soit les chasseurs sportifs ou ceux qui chassent pour leur subsistance, les naturalistes ou les propriétaires fonciers, participent activement à la réalisation du plan pour que celui-ci soit aussi efficace que possible.

Dans le présent document, l'expression sauvagine englobe les 37 espèces appartenant à la famille des Anatidae, c'est-à-dire les canards, les oies, les bernaches et les cygnes, que l'on trouve habituellement aux États-Unis et au Canada. Quant aux neuf autres espèces qui ne sont pas communes aux deux pays, elles seront prises en compte dans des plans de gestion nationaux et locaux. Le présent plan ne traite pas des autres espèces fauniques; toutefois, comme bon nombre d'entre elles sont associées à l'eau et aux terres humides, il faut en tenir compte dans l'élaboration des plans opérationnels de conservation des habitats. Le plan souligne l'importance de maintenir des habitats de bonne qualité, en nombre suffisant, pour que la conservation des populations de sauvagine d'Amérique du Nord soit une réussite.

Principes

1. La protection de la sauvagine et de ses habitats nécessite une planification à long terme et une étroite collaboration de même que la coordination des activités de gestion réalisées par le Canada, le Mexique et les États-Unis, compte tenu des dispositions des Conventions concernant les oiseaux migrateurs de 1916 et de 1936.

2. Le maintien de populations abondantes de sauvagine dépend de la protection et du rétablissement des habitats. Il faut mettre un terme à la disparition constante des habitats importants.

3. La gestion des populations de sauvagine se fera en fonction des sous-populations précises, lorsque celles-ci sont identifiables sur le plan biologique et lorsque l'application des plans de gestion est possible.

4. On mettra en oeuvre, dans le cadre d'entreprises conjointes, les projets de recherche et de gestion hautement prioritaires d'intérêt international qui, à cause de leur coût , ne peuvent être réalisés que grâce à la mise en commun des ressources.

5. Il est souhaitable et conforme aux objectifs de conservation d'assurer la gestion des prises d'oiseaux aquatiques, que ce soit à des fins sportives ou de subsistance.

6. La chasse sportive continuera d'être réglementée suivant les méthodes en place actuellement au Canada et aux États-Unis.

7. Il convient d'adopter le principe des règlements de chasse immuables - qui sont examinés tous les cinq ans et qui prévoient des mesures en cas de fluctuations importantes des populations - afin d'encourager les activités de gestion de la sauvagine à long terme.

CANARDS

Le plan s'intéresse à 29 espèces de canards (tableau 1) qui habitent au Canada et aux États-Unis au cours des différentes étapes de leur vie. Par ailleurs, sept autres espèces se reproduisent seulement aux États-Unis ou partagent leur temps entre les États-Unis et des pays autres que le Canada. Les espèces qui habitent un seul pays sont considérées comme indigènes et feront l'objet de plans de gestion locaux.

Le tableau 1 fait état de la situation des canards en Amérique du Nord. Les estimations des populations nord-américaines sont établies d'après la moyenne des données recueillies de 1970 à 1979 dans les couches 1 à 50 (figure 1), les informations produites au Wisconsin, au Minnesota, au Nebraska, au Colorado, au Wyoming et en Californie, et des appréciations basées sur d'autres travaux, y compris les relevés des prises, la collecte de parties (ailes) et le baguage. Nous arrivons à une population d'environ 62 millions ayant produit en moyenne, à l'automne, plus de 100 millions d'oiseaux entre 1970 et 1979. Le nombre de canards reproducteurs et les populations à l'automne ont permis de déterminer les objectifs quant aux populations totales de canards en Amérique du Nord.

Dans le présent plan, les canards nord-américains sont divisés en trois catégories, d'après leur milieu préféré: les canards barboteurs, les canards plongeurs et les canards de mer.

Canards barboteurs

Les canards barboteurs sont les plus nombreux et les plus répandus parmi toutes les espèces de canards qui nichent en Amérique du Nord; ils sont aussi les plus recherchés, tant par l'observateur que par le chasseur sportif. Dix espèces entrent dans cette catégorie, soit le Canard malard, le Canard noir, le Canard siffleur d'Amérique, le Canard pilet, le Canard chipeau, la Sarcelle à ailes vertes, la Sarcelle à ailes bleues, la Sarcelle cannelle, le Canard souchet et le Canard huppé (qui n'est pas un barboteur suivant la classification scientifique).

Les plus grandes densités de canards barboteurs nicheurs se trouvent dans le centre du continent, depuis le Dakota du Nord et du Sud et l'est du Montana, aux États-Unis, jusqu'en Alaska, en passant par les Prairies et les territoires canadiens. Chaque année, on examine l'aire d'étude pour y évaluer les populations de nicheurs. Notamment, on fait le relevé aérien des couches 1 à 50 (figure 1) et l'on rassemble les données fournies par les six États coopérants, présentées dans le rapport annuel sur la situation de la sauvagine et les prévisions automnales (Status of Waterfowl and Fall Flight Forecast). Ces données fournissent l'indice le plus fiable sur le nombre d'individus de la plupart des principales espèces du groupe et servent de base aux décisions touchant les limites de prises permises (tableau 2). Les espèces qui nichent tôt, comme les Canards malards et les Canards pilets, sont actuellement à leur plus bas niveau depuis 1955, première année du relevé. Les pratiques agricoles intensives dans les principales aires de reproduction et la sécheresse, qui a commencé en 1980 et qui s'est poursuivie jusqu'en 1985, nuisent grandement à la reproduction du canard.

Tableau 1. Population moyenne estimée de canards reproducteurs en Amérique du Nord, de 1970 à 1979 [a/]

Espèces	Aires étudiées [b/]		Aires non étudiées	Estimations pour tout le continent
	États-Unis	Canada		
Canards barboteurs				
Canard malard	1 807	6 894	1 926	10 627
Canard pilet	1 129	5 171	745	7 045
Canard noir		88	1 340	1 428
Canard chipeau	526	1 104	380	2 010
Canard siffleur d'Amérique	458	2 842	216	3 516
Sarcelle à ailes vertes	255	2 135	740	3 130
Sarcelle à ailes bleues et Sarcelle cannelle	1 726	3 574	856	6 156
Canard souchet	537	1 563	100	2 200
Canard huppé			3 230	3 230
Canards plongeurs				
Morillon à tête rouge	212	548	120	880
Morillon à dos blanc	49	531	64	664
Petit et Grand Morillon	181	7 419	322	7 922
Morillon à collier	15	533	419	967
Canard roux	212	320	120	652
Canards de mer				
Bec-scie couronné, à poitrine rousse et Grand Bec-scie	1	586	915	1 502
Petit Garrot	2	885	195	1 082
Garrot commun et de Barrow	2	727	740	1 469
Canard arlequin			165	165
Canard kakawi		1 428	1 275	2 703
Eider remarquable et à duvet		23	2 443	2 466
Macreuse à bec jaune, à ailes blanches et à front blanc		1 411	579	1 990
Total	7 112	37 782	16 890	61 784

a/ En milliers de canards.

b/ Y compris les données des couches 1 à 50 et celles des six États qui contribuent au rapport annuel sur la situation de la sauvagine et les prévisons automnales (Status of Waterfowl and Fall Flight Forecast).

Figure 1. Sections et couches des principales aires fréquentées par les populations nicheuses de sauvagine et évaluations de la production; données servant à la préparation du rapport sur la situation de la sauvagine et à l'établissement des prévisions automnales (Status of Waterfowl and Fall Flight Forecast)

Tableau 2. Situation des populations de canards reproducteurs, tendances et objectifs relatifs aux 10 espèces les plus fréquentes dans l'aire d'étude[a/]

Espèces	Situation (1985)[b/] États-Unis	Canada	Total	Tendances récentes (1970-1985)[c/]	Objectifs (2000)[d/]
Canard malard	1 597	3 878	5 475	En baisse	8 700
Canard pilet	1 339	1 596	2 935	En baisse	6 300
Canard chipeau	464	946	1 410	Stable	1 600
Canard siffleur d'Amérique	969	1 537	2 506	Stable	3 300
Sarcelle à ailes vertes	433	1 440	1 873	Stable	2 300
Sarcelle à ailes bleues et Sarcelle cannelle	1 190	2 566	3 756	En baisse	5 300
Canard souchet	769	1 156	1 925	Stable	2 100
Morillon à tête rouge	167	539	701	Stable	760
Morillon à dos blanc	126	285	411	Stable	580
Petit et Grand Morillon	1 339	4 893	6 235	Stable	7 600

a/ L'aire d'étude comprend les couches 1 à 50 et les six États qui contribuent au rapport annuel sur la situation de la sauvagine et les prévisions automnales (Status of Waterfowl and Fall Flight Forecast).

b/ En milliers de canards.

c/ Les populations de plusieurs espèces ont beaucoup diminué en 1985 comparativement aux tendances observées par le passé.

d/ Moyenne de 1970 à 1979 pour les couches 1 à 50 et données des six États coopérants.

Dans l'aire d'étude, les populations de Canards malards, de Canards pilets et de Sarcelles à ailes bleues reproducteurs ont connu une baisse importante en 1985 comparativement aux moyennes établies au cours des années 1970. Ainsi, le nombre de Canards malards est passé de 8,7 millions à 5,5 millions, celui des Canards pilets a chuté de 6,3 millions à 2,9 millions tandis que les Sarcelles à ailes bleues sont passées de 5,3 millions à 3,8 millions. À cause de la dégradation et de la destruction continues des habitats depuis le début des années 1960, il est peu probable que ces populations pourront se rétablir sans l'aide d'activités de gestion innovatrices et intensives sur les terres publiques et de changements dans l'utilisation des terres et les pratiques agricoles sur les terres privées.

Par contre, dans l'est de l'Amérique du Nord, les populations de Canards malards ont connu une hausse très importante au cours des 25 dernières années. Le Canard malard compte maintenant parmi les plus grandes populations de canards barboteurs nicheurs dans le sud de l'Ontario, le sud-ouest du Québec et plusieurs États du nord-est des États-Unis. Les Canards malards, les Canards noirs et les hybrides de ces deux espèces composent de vastes populations de canards barboteurs dans l'est de l'Amérique du Nord, qui sont de la plus grande importance pour les chasseurs sportifs tout au long de la voie migratoire de l'Atlantique. Les Canards

huppés constituent également une proportion importante des prises de canards barboteurs dans l'est de l'Amérique du Nord. La situation des populations de Canards huppés est bonne, mais on s'inquiète de la destruction des aires de reproduction et d'hivernage utilisées par cette espèce.

La population de Canards noirs de l'est de l'Amérique du Nord est en baisse constante depuis 30 ans. Les relevés hivernaux annuels montrent un sommet de 750 000 en 1955 et un creux de moins de 300 000 en 1983 et 1984. Toutefois, la population de Canards noirs reproducteurs dans les provinces de l'Atlantique, au Canada, semble stable.

Les problèmes rencontrés par le Canard noir dans les zones occidentales et centrales de son aire de répartition sont peut-être liés à la conversion de son habitat naturel de nidification en terres agricoles ainsi qu'à la destruction et à la dégradation des habitats suite aux activités de l'homme dans les régions utilisées pendant la migration. La concurrence et l'hybridation avec les Canards malards qui occupent les territoires traditionnels du Canard noir sont peut-être aussi responsables de cette baisse. Finalement, il reste à déterminer les répercussions de la chasse et de la dégradation des aires d'hivernage, le long de la côte est du Canada et des États-Unis, sur la baisse des populations.

Canards plongeurs

Ce groupe englobe le Morillon à dos blanc, le Morillon à tête rouge, le Morillon à collier, le Grand Morillon, le Petit Morillon et le Canard roux. C'est dans les prairies que l'on trouve la plus grande densité de canards plongeurs en nidification. Cependant, le Morillon à collier et le Petit Morillon se retrouvent en grand nombre dans l'Arctique et le Grand Morillon niche surtout dans cette même région. Les canards plongeurs habitent principalement dans les marais profonds, les cours d'eau et les lacs continentaux en saison de nidification, et l'hiver, ils occupent les baies de la côte, les estuaires et les eaux hauturières.

À l'exception du Petit Morillon, les canards plongeurs ne sont pas aussi abondants que les barboteurs, mais la plupart sont des plus intéressants pour les chasseurs et les observateurs, qui portent une attention toute particulière au Morillon à dos blanc et au Morillon à tête rouge. Les données annuelles recueillies dans l'aire d'étude montrent que les populations de ces deux espèces sont demeurées à peu près stables depuis 1970. Toutefois, il faut préciser que, pendant cette période, ces espèces ont fait l'objet de mesures de protection spéciales, qu'il faudrait continuer à appliquer. On ne connaît pas la situation du Grand Morillon, difficile à distinguer du Petit Morillon, beaucoup plus abondant.

Canards de mer

Cette catégorie comprend le plus grand nombre d'espèces. La majorité niche dans la toundra nordique ou la forêt boréale et hiverne dans les baies côtières et les estuaires de la moitié nord du continent. Les habitats de reproduction et d'hivernage des canards de mer sont stables et sont les moins touchés par les activités de l'homme. Toutefois, comparativement aux barboteurs, les canards de mer sont peu abondants.

On compte un certain nombre de sous-groupes de canards de mer dont l'importance varie, pour les chasseurs sportifs et ceux qui chassent à des fins de subsistance. Toutes les espèces intéressent au plus haut point les observateurs à cause de leur rareté relative et du plumage spectaculaire de certains mâles.

Ceux qui pratiquent la chasse à des fins de subsistance dans les aires de reproduction de l'Eider remarquable et de l'Eider à duvet comptent beaucoup sur la chair des adultes, sur les oeufs et sur le duvet que l'on trouve dans les nids. Dans d'autres secteurs, la chasse sportive est permise à petite échelle. L'exploitation de l'Eider à duvet à des fins de subsistance nécessite une surveillance étroite, et des estimations plus exactes des populations sont nécessaires.

On ne connaît pas très bien la situation des macreuses et on sait peu de choses sur leurs caractéristiques biologiques et sur la répartition des nicheurs en Amérique du Nord. La Macreuse à bec jaune, la Macreuse à front blanc et la Macreuse à ailes blanches ont une certaine importance pour les chasseurs sportifs et de subsistance.

Le Garrot de Barrow, le Garrot commun et le Petit Garrot sont les plus chassés des canards de mer. Les prises sportives de Garrots communs ont diminué dans l'est du Canada. Quant au Garrot de Barrow, on n'en sait pas suffisamment à son sujet pour déterminer avec un certain degré de précision la situation de la petite population de l'Est.

Le Grand Bec-scie et le Bec-scie à poitrine rousse sont nombreux mais n'intéressent guère les chasseurs; par contre, le Bec-scie couronné, beaucoup plus petit, est un gibier régional prisé.

Le Canard arlequin est spectaculaire, mais il est rarement vu par la majorité des Nord-américains. Il est abondant dans le nord-ouest de son aire. On le chasse peu. On sait cependant que la population de l'Est compte très peu d'individus.

Le Canard kakawi habite la zone circumpolaire et est de loin l'espèce la plus abondante de canards de mer. Les chasseurs de subsistance et sportifs s'y intéressent peu.

Utilisation

Les canards font l'agrément et répondent aux besoins d'un grand nombre de Canadiens, d'Américains et de Mexicains. L'intérêt du public pour la protection de cette ressource s'est manifesté principalement par les actions prises par les chasseurs concernés. Bon nombre de terres humides ont été rétablies et sont entretenues grâce à l'argent fourni directement ou indirectement par les chasseurs sportifs. En 1970, on a compté jusqu'à 2,4 millions de chasseurs de sauvagine, aux États-Unis et au Canada; par contre, en 1982, seulement 1,8 million de personnes se sont adonnées à cette activité. De ce nombre, environ 20% des Canadiens et quelque 80%, des Américains. On ne possède pas de données sur le nombre de chasseurs au Mexique. Le nombre de chasseurs a tendance à suivre la population de leur principal gibier, c'est-à-dire le Canard malard. Les prises annuelles sont passées d'un creux de 10,8 millions en 1968 à un sommet de 20,2 millions en

1970, pour retomber à 14,9 millions en 1982. Les prises se répartissent comme suit: 80% aux États-Unis et 20% au Canada. On ne possède pas d'estimation des prises au Mexique.

La chasse à des fins de subsistance se pratique surtout dans les régions septentrionales, en automne et au printemps; on consomme la chair des canards et on utilise le duvet pour la confection de vêtements. Cette forme de chasse compte pour environ 5% des prises totales en Amérique du Nord.

Un grand nombre de personnes trouvent très intéressant et divertissant d'observer, d'étudier et de photographier les canards. Dans le cadre d'une saine gestion, ces activités n'entrent aucunement en conflit avec la chasse. Précisons que bon nombre d'observateurs pratiquent également la chasse au canard.

Objectifs

Les objectifs énoncés dans le plan visent le maintien des populations des diverses espèces de canards, compte tenu de la capacité de charge des habitats, et la satisfaction des besoins des utilisateurs. Les objectifs sont établis d'après les données recueillies au cours des années 1970. En effet, pendant cette période, la production de canards est passée d'excellente (1970-1972) à moyenne (1973-1979). Ainsi, les objectifs suivants semblent raisonnables et réalisables pour toutes les espèces, à condition toutefois que les stratégies préconisées dans le plan soient mises en oeuvre.

1. Maintenir la diversité des canards en Amérique du Nord et, d'ici l'an 2000, voir à assurer une population de 62 millions d'individus reproducteurs pendant les années de conditions moyennes. Ainsi, les populations automnales compteront plus de 100 millions de canards, pendant les années moyennes.

   Si ces objectifs sont atteints, 2,2 millions de chasseurs canadiens et américains pourront prendre, chaque année, quelque 20 millions d'oiseaux, notamment 6,9 millions de Canards malards, 1,5 million de Canards pilets et 675 000 Canards noirs. De plus, des millions de personnes pourront s'adonner à l'observation et à l'étude de ces oiseaux migrateurs.

2. Atteindre ou dépasser les objectifs établis au tableau 2 pour les populations de reproducteurs des 10 espèces de canards les plus communes, dans l'aire d'étude. Les objectifs énoncés plus bas contiennent des recommandations plus précises au sujet du Canard malard et du Canard pilet.

3. D'ici l'an 2000, atteindre et maintenir, dans l'aire d'étude, une population de 8,7 millions de Canards malards reproducteurs pendant les années de conditions moyennes. Dans l'aire d'étude, en moyenne, 75% de cette population se trouverait au Canada et 25%, aux États-Unis.

4. D'ici l'an 2000, atteindre et maintenir, dans l'aire d'étude, une population de 6,3 millions de Canards pilets reproducteurs pendant les années de conditions moyennes. Dans l'aire d'étude, en moyenne, 65% de cette population se trouverait au Canada et 35%, aux États-Unis.

5. Pour ce qui est du Canard noir, l'objectif consiste à atteindre, d'ici l'an 2000, une population hivernale de 450 000 individus dans les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi.

OIES ET BERNACHES

Les États-Unis et le Canada se partagent cinq espèces d'oies et de bernaches, à savoir: l'Oie à front blanc, l'Oie blanche, l'Oie de Ross, la Bernache du Canada et la Bernache cravant. On compte 18 sous-espèces et races, réparties aux fins de gestion en 27 populations nord-américaines (tableau 3).

Les Bernaches du Canada sont réparties sur tout le continent. Leur aire de nidification s'étend du centre des États-Unis jusqu'à l'Arctique, et leurs aires d'hivernage vont du sud de la Colombie Britannique jusqu'au Mexique, en passant par le centre des États-Unis. Les quatre autres espèces d'oies et de bernaches nichent exclusivement dans l'Arctique. Elles passent l'hiver le long de la côte du Pacifique et de l'Atlantique, dans le sud des États-Unis et au Mexique. Toutes les oies et les bernaches sont d'une très grande importance pour les chasseurs sportifs et les observateurs d'oiseaux. À l'automne et au printemps, les autochtones chassent pour leur subsistance les espèces qui nichent dans l'Arctique. Certaines populations d'oies et de bernaches profitent des activités agricoles et la plupart réagissent bien aux mesures de gestion, notamment l'adoption de règlements de chasse, l'aménagement de refuges et la distribution d'aliments.

Situation

Ces dernières années, les populations de Bernaches du Canada ont atteint un niveau record, à l'exception de trois d'entre elles, la sous-espèce des îles Aléoutiennes, la sous-espèce au plumage brun noirâtre et la Petite Bernache caqueteuse. Ces trois populations se reproduisent en Alaska, elles utilisent les régions côtières de la Colombie Britannique durant leurs migrations et passent l'hiver dans l'ouest des États-Unis.

La plupart des populations d'Oies blanches ont connu une hausse importante ces dernières années. Le nombre de Grandes Oies blanches, qui n'était que de quelques milliers au début du siècle, est maintenant supérieur à 200 000. Le Canada, les États-Unis et l'Union soviétique se partagent la population de Petites Oies blanches de l'île Wrangel. Cette population a baissé parce que sa reproduction a été un échec pendant six années consécutives; cependant, la population s'est stabilisée et certains indices laissent croire qu'elle se rétablit. Il semble que la population d'Oies de Ross soit en train d'augmenter et d'étendre son aire de répartition.

Parmi les quatre populations nord-américaines d'Oies à front blanc, seule celle du Pacifique a diminué, ce qui est inquiétant. Les populations d'Oies à front blanc du Pacifique et de Gambell se reproduisent en Alaska et hivernent dans l'ouest des États-Unis et au Mexique. Les chasseurs canadiens ne récoltent qu'une très petite proportion des prises parce que ces espèces migrent vers le sud en suivant la côte; cependant, certains secteurs de la Colombie Britannique sont grandement utilisés par elles durant la migration du printemps. Les populations d'Oies à front blanc des zones intérieures, y compris le centre-est et le centre-ouest du continent, semblent florissantes.

Tableau 3. Situation des populations nord-américaines d'oies et de bernaches [a] et objectifs visés

Espèces et populations	Populations estimées actuelles en hiver (1984-1985)	Tendances récentes (1980-1984)	Objectifs - Populations en hiver (2000)
Bernache du Canada			
Voie migratoire de l'Atlantique	830 000	En hausse	900 000
Vallée de la rivière Tennessee	130 000	Stable	150 000
Vallée du Mississippi	477 000	En baisse	500 000
Prairies - Est	168 000	Stable	200 000
Prairies - Ouest	233 000	En hausse	200 000 [b]
Grandes plaines	17 000 [c]	En hausse	50 000 [d]
Prairies à herbes hautes	279 000	En hausse	225 000
Prairies à herbes courtes	158 000	Stable	175 000
Hauteurs	80 000	Stable	80 000
Montagnes Rocheuses	73 000	Stable	75 000
Pacifique	24 700 [c]	En hausse	29 000 [c]
Petite Bernache - voie migratoire du Pacifique	150 000	Stable	125 000
Sous-espèce au plumage brun noirâtre	9 000	En baisse	20 000
Petite Bernache caqueteuse	23 000	En baisse	250 000 [b]
Sous-espèce des îles Aléoutiennes	3 800	En hausse	Rayer de la liste [e]
Oie blanche			
Grande Oie blanche	200 000	En hausse	185 000
Petite Oie blanche - centre du continent	1 504 000	En hausse	1 000 000 [d]
Voie migratoire du centre-ouest	107 000	En hausse	110 000
Île Wrangel (U.R.S.S.)	pas d'estimation	Stable	120 000
Petite Oie blanche - ouest de l'Arctique canadien	185 000 [c]	Stable	120 000 [d]
Oie de Ross	106 000	En hausse	100 000
Oie à front blanc			
Centre du continent-est	70 000	En hausse	80 000
Centre du continent-ouest	201 000	En hausse	250 000
De Gambell	5 000	Stable	
Voie migratoire du Pacifique	100 000	En baisse	300 000
Bernache cravant			
Atlantique	124 000	En hausse	124 000
Pacifique	145 000	En baisse	185 000

a/ L'Oie empereur, que l'on ne trouve qu'en Alaska, n'est pas prise en compte dans le présent plan. Il en est de même de la population de Bernaches du Canada de Vancouver.

b/ Objectif à long terme pour les groupes de migrateurs d'automne établi d'après un relevé effectué en automne.

c/ Données sur la population reproductrice seulement.

d/ Objectifs concernant la population reproductrice.

e/ Actuellement inscrite sur la liste des espèces menacées d'extinction. Selon les plans de rétablissement, la population en milieu naturel devrait être maintenue à au moins 1200 individus; on prévoit également réinstaller des populations autonomes dans trois anciennes aires de reproduction (50 couples reproducteurs par aire) et dans l'île Buldir.

Parmi toutes les oies et bernaches, c'est la Bernache cravant qui niche dans les régions les plus septentrionales; cette espèce est donc très vulnérable aux mauvaises conditions météorologiques printanières. Contrairement aux autres oies et bernaches, la Bernache cravant trouve sa nourriture presque exclusivement en milieu aquatique, dans les aires de repos et d'hivernage, et de ce fait, elle est la plus touchée par la dégradation de l'environnement ou par des phénomènes naturels. Les changements observés récemment dans la végétation, provoqués par la dégradation des estuaires côtiers de l'est des États-Unis, auxquels il faut ajouter des hivers rigoureux au cours des années 1970, sont responsables de la baisse importante des populations de Bernaches cravants de l'Atlantique. Il faut toutefois noter que celles-ci se sont maintenant rétablies.

Les populations de Bernaches cravants du Pacifique qui nichent dans l'ouest de l'Arctique canadien et en Alaska ont connu une baisse, mais elles semblent vouloir se stabiliser. Ces bernaches, dont les aires d'hivernage se trouvaient en Colombie Britannique, dans l'État de Washington, en Oregon et en Californie, hivernent maintenant en Basse-Californie et sur la côte ouest du Mexique.

Gestion

L'identification des sous-populations d'oies et de bernaches se fait d'après l'aire de nidification, la voie migratoire suivie et l'aire d'hivernage utilisée. Ainsi, il est possible de gérer séparément chaque population à l'aide d'un plan dans lequel on fixe des objectifs concernant la taille des populations et les possibilités d'exploitation.

La gestion des oies et des bernaches ne se fait pas de la même façon au Canada et aux États-Unis à cause des besoins changeants et des contraintes différentes imposées par le climat, la géographie, les voies migratoires et les groupes d'utilisateurs. La plupart des oies et des bernaches naissent dans les aires de reproduction situées au Canada, et les prises dans les provinces et les territoires canadiens sont peu élevées. Les prises d'oies et de bernaches qui hivernent aux États-Unis ou qui y passent durant leur migration doivent être réparties dans le cadre de stratégies complexes de gestion des voies migratoires; il faut fixer des limites de prises et appliquer les stratégies suivant l'emplacement géographique des États dans chaque voie migratoire. Actuellement, les populations d'oies et de bernaches sont gérées suivant des plans élaborés et appliqués par les Conseils des voies migratoires.

Il incombe aux États-Unis et au Canada de voir au maintien des populations nord-américaines d'oies et de bernaches. Comme les groupes d'utilisateurs au Canada et aux États-Unis ne sont pas les mêmes, il est préférable que chaque pays élabore ses propres stratégies nationales en vue de répondre à leurs besoins respectifs. Dans le présent plan, les problèmes relatifs aux populations d'oies et de bernaches, dont le règlement nécessite la coopération des États-Unis et du Canada, sont considérés comme de première importance. Pour le moment, cinq populations posent des problèmes du genre, soit la Petite Bernache caqueteuse, la Bernache du Canada au plumage brun noirâtre et la Bernache du Canada des îles Aléoutiennes de même que la Bernache cravant de la voie migratoire du Pacifique et la Bernache à front

blanc. Si d'autres problèmes d'intérêt international venaient à surgir, il faudrait les porter à l'attention du Comité consultatif nord-américain sur la sauvagine, comme précisé dans la section sur l'administration du plan. Une fois approuvés, les plans de gestion spéciaux élaborés pour ces populations seront incorporés au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Utilisation

Il est difficile d'estimer le nombre de personnes qui chassent les oies et les bernaches ou qui se contentent de les observer; il est tout aussi difficile d'évaluer les nombreux avantages que ces magnifiques oiseaux procurent. Pour beaucoup, le fait de voir passer des oies et des bernaches pendant leur migration est une expérience saisissante - le citadin peut alors, pendant un court instant, s'imaginer en pleine nature. Dans les régions au climat tempéré, les grands vols d'oies et de bernaches sont considérés comme un signe avant-coureur du printemps. Au printemps et en automne, lors des migrations, de nombreuses personnes parcourent de grandes distances pour observer et photographier les oies et les bernaches dans leurs aires de repos.

Par ailleurs, les oies et les bernaches sont des espèces très prisées par les chasseurs sportifs. En Amérique du Nord, les prises s'élèvent en moyenne à 2,3 millions; de 1974-1975 à 1980-1981, elles sont passées de 1,9 million à 2,5 millions. Environ 75% des prises se font aux États-Unis. La chasse permet d'assurer un certain équilibre entre les populations et la capacité de charge de leurs habitats et de maintenir les populations sous le seuil de tolérance des propriétaires fonciers, notamment les agriculteurs.

Les oies et les bernaches constituent les espèces d'oiseaux aquatiques les plus importantes pour les autochtones des régions nordiques, qui les exploitent à des fins de subsistance. L'arrivée, au printemps, des oies et des bernaches et la ponte des oeufs coïncident souvent avec une période de déficit protéique dans le régime alimentaire des autochtones; depuis toujours, afin de parer aux carences protéiques, les autochtones consomment la chair des oies et des bernaches ainsi que leurs oeufs. Ils chassent également ces oiseaux durant la période de mue et avant leur départ à l'automne.

Environ 7% des oies et des bernaches tuées sur l'ensemble du continent nord-américain le sont à des fins de subsistance; soulignons que cette chasse peut avoir des incidences importantes sur certaines populations d'oies et de bernaches. On travaille actuellement à modifier la Convention concernant les oiseaux migrateurs en vue d'y inclure des dispositions sur la gestion de la chasse aux oiseaux aquatiques à des fins de subsistance.

Objectifs

Le tableau 3 indique les objectifs établis pour les populations précises. Pour la plupart des populations, les objectifs sont actuellement atteints, ou presque; toutefois, plusieurs populations de l'ouest du continent sont en baisse et requièrent l'attention des autorités, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il s'agit des populations des Petites Bernaches caqueteuses, de Bernaches du Canada au plumage brun noirâtre, de Bernaches du Canada des îles

Aléoutiennes, de Bernaches à front blanc de la voie migratoire du Pacifique et de Bernaches cravants. Les méthodes de prise en charge de la situation sont exposées dans la section sur les stratégies.

En ce qui concerne la répartition des prises aux États-Unis, les plans de gestion des voies migratoires tiendront compte de nombreuses autres populations.

CYGNES

On trouve quatre espèces de cygnes en Amérique du Nord. Les plus connues sont le Cygne siffleur et le Cygne trompette, deux espèces indigènes d'Amérique du Nord (tableau 4). Le Cygne sauvage, qui réside en Amérique du Nord en hiver seulement, dans les îles Aléoutiennes occidentales, est peut-être le moins connu. Finalement, le Cygne turberculé, espèce introduite, devient de plus en plus répandu du fait que des spécimens gardés en captivité ont réussi à s'échapper ou ont été libérés dans la nature. Ces deux dernières espèces ne sont pas prises en considération dans le présent plan.

Tableau 4. Situation des populations nord-américaines de cygnes et objectifs visés [a/]

Espèces et populations	Populations estimées actuelles en hiver (1984-1985)	Tendances récentes (1980-1985)	Objectifs - Populations en hiver (2000)
Cygnes siffleurs			
Population de l'Est	80 000	En hausse	80 000
Population de l'Ouest	59 000 [b/]	Stable	60 000
Cygnes trompettes			
Côte du Pacifique	8 000	En hausse	10 000
Rocheuses	1 460	Stable	2 000
Intérieur	500	Stable	600

a/ Le Cygne sauvage ne se trouve qu'en Alaska et le Cygne tuberculé est une espèce introduite en Amérique du Nord. Ni l'une ni l'autre de ces espèces n'est traitée dans le présent plan.

b/ Moyenne cumulée calculée sur trois ans.

Cygne siffleur

Le Cygne siffleur est très répandu et abondant en Amérique du Nord. Aux fins de gestion, on compte deux populations de Cygnes siffleurs, soit celle de l'Ouest (PO) et celle de l'Est (PE), établies d'après leur répartition en hiver. Les cygnes de la PO se reproduisent dans l'ouest de l'Alaska. Ils passent l'hiver en Californie et, dans une moindre mesure, dans d'autres États de l'Ouest et en Colombie Britannique. Les cygnes de la PE se reproduisent surtout le long de la côte arctique du Canada et passent l'hiver principalement dans la région de la baie de Chesapeake, où ils causent des dégâts aux cultures. Quelques échanges se produisent entre les deux populations. Durant la migration, les Cygnes siffleurs font halte dans la plupart des provinces canadiennes et des États américains du nord.

D'après les données recueillies durant l'hiver, de 1982 à 1985, le nombre de cygnes de la PO et de la PE, aux États-Unis, est en moyenne de 48 000 et 80 000, respectivement. La population de l'Est augmente en moyenne de 2% à 3% par an depuis la fin des années 1940. Par contre, la population de l'Ouest est en baisse depuis 1982, après avoir marqué une tendance à la hausse depuis la fin des années 1940. Comme c'est le cas pour toutes les espèces d'oiseaux qui se reproduisent dans l'Arctique, la réussite de la reproduction des Cygnes siffleurs dépend des conditions météorologiques.

Actuellement, les Cygnes siffleurs de la PO sont gérés suivant les lignes directrices d'un plan élaboré conjointement par les États et les provinces, de concert avec le Conseil de la voie migratoire du Pacifique, le Service canadien de la faune et le U.S. Fish and Wildlife Service. Quant aux Cygnes siffleurs de la PE, ils sont gérés aux États-Unis selon les lignes directrices énoncées dans un plan préparé par les quatre Conseils des voies migratoires et le U.S. Fish and Wildlife Service.

L'observation et la chasse à des fins de subsistance sont les principales utilisations du Cygne siffleur. Toutefois, dans quatre États américains, soit l'Utah, le Nevada, le Montana et la Caroline du Nord, la chasse sportive a été permise pendant une période limitée, en 1985, et les prises ont été rigoureusement contrôlées. Dans l'ensemble, les quatre États ont délivré quelque 11 000 permis de chasse; ainsi, il est possible de réglementer le nombre de prises et d'obtenir des données estimées fiables sur les chasseurs et les prises. La chasse au Cygne siffleur est interdite au Canada.

En Alaska, chaque année, de 2600 à 5600 Cygnes siffleurs de la PO sont capturés à des fins de subsistance. Les cygnes de la PE sont également chassés au Canada à des fins de subsistance, mais nous ne connaissons pas le nombre de prises.

Cygne trompette

Jadis, l'aire de répartition du Cygne trompette s'étendait sur tout le continent nord-américain. Cependant, avec l'arrivée des premiers colons, les populations ont été pratiquement exterminées. En 1933, il ne restait plus que 66 Cygnes trompettes aux États-Unis. On savait qu'il y en avait également quelques-uns en Alaska et en Alberta. La crainte que l'espèce ne disparaisse à tout jamais a conduit à la prise d'importantes mesures de conservation, y compris l'application réglementaire, l'éducation du public et l'acquisition de terres. Grâce à ces mesures, on compte maintenant quelque 10 000 Cygnes trompettes en captivité et en milieu naturel. Cette espèce n'est plus considérée comme menacée d'extinction.

Actuellement, les administrations des États et des provinces, les quatre Conseils des voies migratoires, le Service canadien de la faune et le U.S. Fish and Wildlife Service travaillent conjointement à l'élaboration d'un plan de gestion des Cygnes trompettes en Amérique du Nord. Ce plan, qui se fonde sur des plans antérieurs élaborés pour des populations individuelles, fait état des mesures de rétablissement proposées.

Objectifs

Il faut maintenir toutes les populations de Cygnes siffleurs aux niveaux indiqués au tableau 4. Les Cygnes trompettes sont considérés comme d'intérêt international; il faudra élaborer des plans de gestion en vue d'atteindre les objectifs établis pour l'an 2000 dans le tableau 4.

HABITATS

La disparition et la dégradation des habitats sont la cause première des baisses de populations de sauvagine. Les activités agricoles et récréatives et le développement industriel ont entraîné une diminution de la quantité et de la qualité des habitats dans de nombreuses régions du Canada et des États-Unis (figure 2).

Dans le Grand Nord canadien, la sauvagine occupe une petite partie du territoire, où les conditions sont particulièrement favorables à la reproduction. Par exemple, des milliers d'oies et de bernaches qui nichent dans l'Arctique forment des colonies très denses dans de petits secteurs de basses terres accueillantes. Jusqu'à ce jour, ces refuges continentaux ont échappé aux effets graves du progrès; cependant, la mise en valeur accélérée des ressources énergétiques, hydrauliques et minérales exigera que des choix soient faits entre le développement économique et la protection de ces aires pour la sauvagine. Les habitants de ces régions, dont bon nombre chassent pour leur subsistance, prendront une part importante dans ces décisions. En tant qu'alliés ayant un intérêt historique dans la ressource, ils pourront sans doute obtenir la protection des habitats.

De même, des habitats jadis paisibles pour les oiseaux aquatiques migrateurs, dans les grandes forêts boréales, sont perturbés par des aménagements hydroélectriques, des installations de loisirs, certaines pratiques d'exploitation forestière, la pollution atmosphérique et des effluents industriels souillés. Les habitats en forêt boréale sont de première importance pour les nicheurs et les oiseaux en mue et en repos. Lorsque les aires de nidification des prairies sont touchées par la sécheresse, une bonne partie de la population de canards émigre vers le nord, dans la région des lacs boréaux, moins productive mais plus stable.

Les aires de nidification de la sauvagine de la région médiane des plaines continentales ont été gravement atteintes par l'agriculture, l'urbanisation et le développement industriel. Aux États-Unis, plus de la moitié des terres humides ont disparu; au Canada, la tendance est la même (figure 3). La culture intensive a causé des problèmes très graves, tels que l'érosion et la dégradation des sols, l'envasement et la contamination par les produits chimiques. Le drainage des terres humides et d'autres mauvaises pratiques d'utilisation des sols ont fait augmenter la salinisation. Les résultats ont été les mêmes pour la faune et pour les cultures, soit la baisse du rendement des terres.

Les terres humides font partie intégrante de l'écosystème des prairies. Les nombreux étangs servent de bassins où s'accumulent les eaux de ruissellement, essentielles dans cette région semi-aride. Ils servent de source aux nappes phréatiques et fournissent l'eau souterraine nécessaire aux cultures, à la végétation indigène et à la faune. Les terres humides naturelles purifient les sources souterraines, empêchent l'érosion et l'accumulation des sels dans la couche meuble. Grâce à un cycle où alternent années sèches et humides, les éléments nutritifs contenus dans les végétaux sont libérés. Cela entraîne un rajeunissement de la chaîne alimentaire des plaines. Les canards des prairies ont évolué en étroite harmonie avec ce régime hydrique.

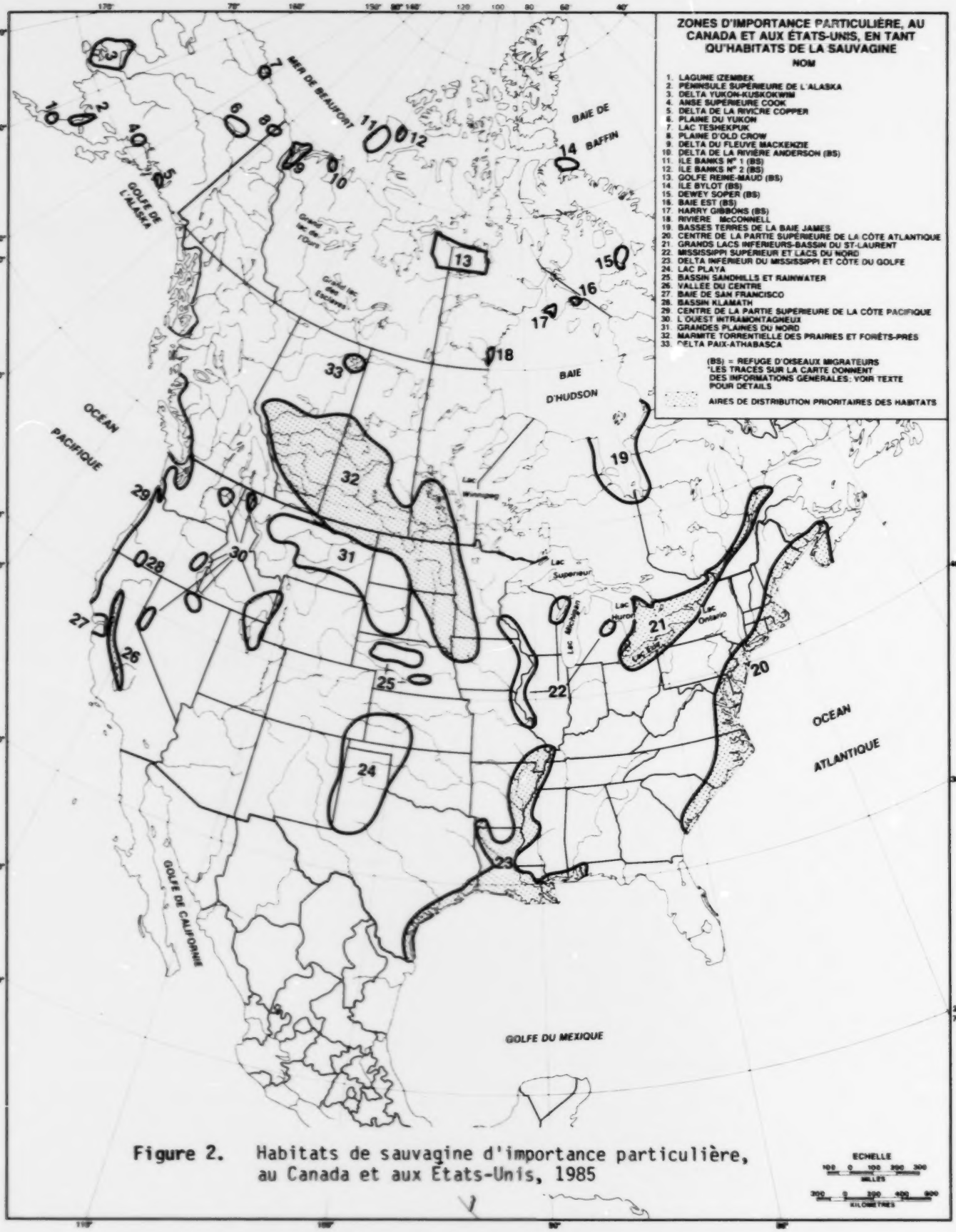

Figure 2. Habitats de sauvagine d'importance particulière, au Canada et aux États-Unis, 1985

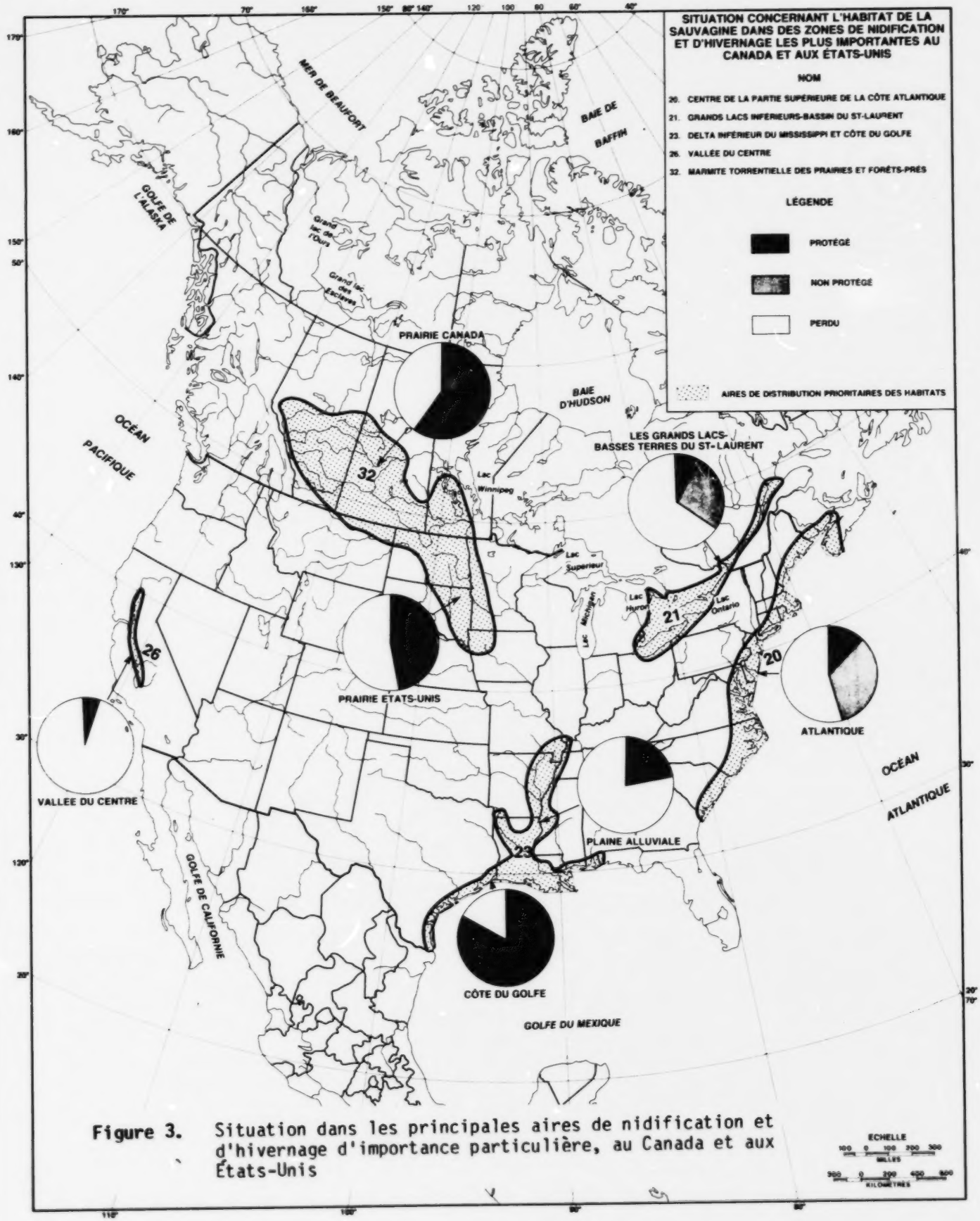

Figure 3. Situation dans les principales aires de nidification et d'hivernage d'importance particulière, au Canada et aux États-Unis

L'exploitation agricole des prairies a brisé la symbiose qui s'était créée entre les canards et le milieu. La disparition des aires de nidification, dans les hautes terres et les petites terres humides éphémères, ont concentré les canards et leurs prédateurs dans les quelques habitats qui restent. Aussi, dans la presque totalité de la région des cuvettes, la progéniture n'est pas assez abondante pour permettre de maintenir ou d'accroître les populations, même les années où les conditions d'eau sont favorables.

Les principaux habitats des Canards malards et des Canards pilets sont des restes d'herbages originaux qui ont subsisté surtout comme pâturages, au milieu des terres agricoles intensivement exploitées. Chaque année, 2% des herbages disparaissent; au cours des 10 dernières années, le tiers a été converti à l'agriculture.

La majorité des zones de production des prairies ont été transformées en terres agricoles à exploitation intensive. Comme il est peu réaliste et matériellement impossible d'acquérir de grandes superficies de terres agricoles pour la production de canards, il faudra penser à modifier à petite échelle les pratiques d'utilisation des terres. Cela aura pour effet d'accroître le taux de survie sur de grandes étendues; on pourrait ainsi obtenir des populations automnales impressionnantes. Bon nombre de recommandations visant à améliorer la conservation du sol et à mieux gérer les plaines profiteraient également aux canards nichant dans les prairies. Si le maintien des précieuses aires de reproduction des canards est directement opposé à l'agriculture, il faudra trouver des moyens financiers pour inciter les propriétaires à conserver ces habitats. Ce sont les Canards malards et les Canards pilets qui causent les pires dommages aux récoltes. Les initiatives visant à maintenir et à accroître ces populations, dans les régions agricoles des prairies canadiennes, devront être tempérées par des dédommagements aux agriculteurs.

L'efficacité de tout programme de maintien ou d'augmentation des populations de canards dans les prairies reposera sur l'harmonisation des programmes et des activités des organismes gouvernementaux, des groupements privés et des particuliers. Les terres humides ont été protégées principalement pour la production de sauvagine dans la région médiane des plaines continentales, grâce aux efforts conjugués des États, des provinces et des administrations fédérales du Canada et des États-Unis. Les organisations privées fournissent un effort spécial dans la conservation des habitats de sauvagine; il faut dorénavant les considérer comme des pièces maîtresses de l'échiquier et des partenaires précieux pour l'élaboration et l'amélioration de stratégies. Par exemple, une aire de production d'environ 600 000 acres a été créée par la société Canards illimités dans les prairies. Normalement, les programmes publics et privés de conservation des habitats dans les plaines portent sur les grandes terres humides où l'on assure non seulement la protection des oiseaux mais aussi leur gestion intensive. Bien entendu, toutes les terres humides son importantes; cependant, il faudrait poursuivre cette méthode et la joindre à celle proposée par le plan, qui insiste sur la nécessité de préserver les terres humides et les aires de nidification situées sur les hautes terres environnantes. Tous les organismes intéressés devront bien coordonner leurs actions et collaborer le plus étroitement possible pour atteindre ce but.

Les besoins en habitats d'oiseaux aquatiques nicheurs, dans l'est de l'Amérique du Nord, sont nombreux et variés; on peut toutefois les classer dans deux catégories. Les Canards noirs, les Canards huppés, les garrots, les Sarcelles à ailes vertes et plusieurs autres espèces prospèrent dans les zones vierges des basses terres des Grands lacs et du Saint-Laurent, la forêt boréale et les basses terres et estuaires côtiers. Or, ces habitats sont absorbés ou dégradés par l'agriculture, l'urbanisation, le développement industriel et la pollution, les ouvrages de retenue d'eau et certaines pratiques d'exploitation forestière. Ces facteurs sont la cause première de la baisse des populations de Canards noirs et des inquiétudes croissantes que l'on nourrit à l'égard des garrots et de la Sarcelle à ailes vertes. D'un autre côté, le Canard malard, le Canard chipeau, la Sarcelle à ailes bleues et d'autres espèces sont bien installés sur les terres agricoles du sud de l'Ontario, du sud-ouest du Québec et de plusieurs États touchant aux Grands lacs. Ainsi, grâce à l'abondance relative d'un couvert propice à la nidification, les Canards malards de l'Est ont un taux de reproduction qui est presque le double de celui des Canards malards des prairies. Toutefois, les terres humides des zones agricoles de l'Est ne sont pas épargnées; on les draine et les exploite à un rythme accéléré. À moins que des mesures sérieuses ne soient prises, les populations de canards barboteurs de l'Est qui fréquentent les terres agricoles verront leurs populations descendre comme leurs congénères de l'Ouest.

La sauvagine tend à se rassembler davantage pendant la mue, la migration et l'hivernage que pendant la nidification; cela explique pourquoi des perturbations, comme la disparition ou la dégradation des habitats ou des épidémies frappent des zones critiques comme les marais, les deltas, les baies et les estuaires, peuvent avoir des effets considérables sur les populations. L'état des habitats le long des voies migratoires et dans les aires d'hivernage a un effet direct sur la survie des oiseaux et influe grandement sur la période suivante de reproduction. De grandes étendues utilisées pour l'hivernage et comme aires de repos migratoire sont disparues, au profit d'autres utilisations; de plus, nous avons remarqué une grave détérioration de la qualité des habitats restants (figure 3).

Les méthodes employées pour protéger les aires de repos et d'hivernage ne sont pas nécessairement les mêmes que pour les aires de nidification. Il faudrait prendre des mesures à long terme pour protéger certaines aires d'importance primordiale. Les aires acquises doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse dans le but d'améliorer les habitats, de réduire au minimum les risques de maladie et d'accroître la capacité de charge des lieux d'hivernage. Il faut étudier les pratiques agricoles et industrielles qui réduisent la capacité de charge des aires de repos et d'hivernage et chercher d'autres méthodes qui profitent à la fois aux oiseaux et aux utilisateurs des terres. Il faut enfin encourager les propriétaires privés à poursuivre leur effort louable en vue de fournir des habitats aux canards en migration ou en hivernage.

Ce qu'il faut avant tout en Amérique du Nord, c'est mettre en place un vaste programme de gestion et de conservation des habitats. Bien entendu, il n'est pas question de fonder l'action uniquement sur l'acquisition des terres; il faudra que tout le programme profite, ou au moins ne nuise pas, aux utilisateurs actuels (agriculteurs et industriels). Il n'est pas possible

aux seuls organismes publics de prendre en main le maintien et l'amélioration des habitats de la sauvagine. La mise en oeuvre à long terme de solutions efficaces exige une action coordonnée des gouvernements, des organisations privées et des particuliers.

Priorités en matière d'habitats

Pour atteindre et maintenir les objectifs du plan, il faudra que les deux pays oeuvrent de concert pour la conservation des habitats. Les Canards malards et les Canards pilets du milieu du continent et les Canards noirs ont déjà été désignés comme espèces nécessitant une intervention urgente et bilatérale. Les zones de cuvettes des prairies sont les habitats les plus menacés; les Canards malards et les Canards pilets y nichent, au Canada et aux États-Unis. L'on sait que la détérioration des habitats de cette région est la principale cause de la baisse des populations. Il faut également porter une attention particulière aux aires de repos et d'hivernage de ces espèces, dans le cours inférieur du Mississippi et la région du golfe du Mexique ainsi que dans la vallée centrale du Mexique et de la Californie.

On doit s'occuper en priorité des habitats essentiels du Canard noir, notamment les aires de nidification, de mue et de repos des basses terres des Grands lacs et du Saint-Laurent, ainsi que des aires de repos et d'hivernage de la côte atlantique du Canada et des États-Unis.

Plusieurs autres espèces d'oiseaux migrateurs sont touchées par de nombreux problèmes d'habitats; par exemple, les aires de nidification et d'hivernage du Canard huppé de l'est du continent. Le Canada et les États-Unis maintiendront en place les plans qui répondent aux priorités nationales. Nous croyons que les graves problèmes d'habitats doivent figurer sur la liste des hautes priorités nationales. En outre, nous pensons que le plan profitera à de nombreuses espèces non visées de sauvagine ainsi qu'à plusieurs autres expèces d'oiseaux vivant dans les milieux aquatiques.

Il sera question des besoins en habitats des oies et des bernaches dans des plans distincts de gestion des populations. Si nécessaire, des recommandations tirées de ces plans seront incorporées plus tard au présent plan nord-américain. Il est intéressant de noter que les objectifs présentés ci-dessous pour les canards seront valables pour de nombreuses populations d'oies et de bernaches.

Les deux domaines de première importance exposés ici visent de vastes régions du continent, très différentes de par leur géographie, l'utilisation qu'on en fait et les autorités qui en ont la charge. Plusieurs méthodes s'offrent à nous pour sauvegarder les habitats: acquisition, obtention des droits d'usage, diverses formes de subventions, d'encouragements et d'allégements fiscaux aux propriétaires. Il faudra évaluer chaque méthode soigneusement et bien s'assurer qu'elles conviennent parfaitement aux conditions géographiques et politiques de la région en cause. C'est pourquoi le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine ne peut que montrer l'ampleur du travail à faire sur l'ensemble du continent et énoncer de grandes lignes directrices pour la protection des habitats et l'élaboration de stratégies. La mise en oeuvre du plan dépendra de la capacité de chaque pays, province, État et région d'élaborer les plans d'action qui conviennent le mieux à leur situation.

Objectifs

Le grand but du programme est de garantir une quantité et une diversité suffisantes d'habitats de choix pour la sauvagine de l'Amérique du Nord, de façon à (1) assurer une répartition normale des populations et, dans les conditions moyennes, (2) à atteindre les objectifs indiqués aux tableaux 2, 3 et 4. En somme, le plan devrait fournir des habitats de nidification à 62 millions de canards et permettre des populations automnales de plus de 100 millions d'oiseaux. Il faudra également réserver des habitats pour quelque 6 millions d'oies et de bernaches, pendant l'hiver et au printemps.

Pour établir des objectifs de conservation et de rétablissement des habitats dans les prairies du centre du continent, nous nous sommes fondés sur les chiffres de 1970 à 1979. Nous nous consacrerons, dans l'est de l'Amérique du Nord, à protéger les aires de nidification et de repos migratoire des Canards noirs et des Canards malards ainsi que les aires d'hivernage des Canards noirs.

Le plan sera réalisé sur 15 ans, de 1986 à l'an 2000. Les plans d'action, fondés sur ces objectifs et visant chacune des régions particulières, couvriront des périodes de cinq ans. Bien entendu, ils comporteront des exposés beaucoup plus précis des opérations.

1. Rétablir les habitats de nidification des Canards malards et des Canards pilets, dans la région centrale, aux valeurs de 1970 à 1979; pour ce faire, il faudra protéger et améliorer quelque 3,6 millions d'acres au Canada et environ 1,1 million d'acres aux États-Unis. Nous calculons trois acres de couvert propice à la nidification par acre de plan d'eau.

2. Protéger 686 000 acres d'aires de repos et d'hivernage de Canards malards et de Canards pilets dans le cours inférieur du Mississippi et sur la côte du golfe du Mexique et accroître la capacité de charge hivernale des territoires acquis pour la gestion de la sauvagine.

3. Protéger et rétablir quelque 80 000 acres d'aires d'hivernage de Canards pilets et d'autres espèces, dans la vallée centrale de la Californie.

4. Protéger 60 000 acres additionnels d'aires de nidification et de repos migratoire dans les basses terres de la vallée des Grands lacs et du Saint-Laurent, pour les Canards noirs et d'autres espèces, au Canada, et 10 000 autres acres aux États-Unis.

5. (a) Protéger 50 acres d'aires de repos et d'hivernage de Canards noirs sur la côte est des États-Unis,
   (b) et 10 000 acres sur la côte est du Canada,
   (c) améliorer la qualité des habitats dans d'autres secteurs de la côte est, et
   (d) accroître de 25% la capacité de charge de 382 500 acres de terres régies, pour la sauvagine, par les Services de protection de la faune.

6. Maintenir l'intégrité des aires d'importance internationale pour la sauvagine (figure 3).

7. Voir à ce que les habitats soient d'une qualité acceptable et exempts de matières contaminantes.

STRATÉGIES - RECOMMANDATIONS

Dans la présente section, on fait le lien entre les objectifs énoncés dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et les plans opérationnels des organismes de gestion de la faune au Canada et aux États-Unis. Les stratégies exposées font état des priorités à respecter ainsi que des mesures réalistes et pratiques à prendre. Des espèces dont il n'est pas précisément fait mention dans les stratégies bénéficieront également de la mise en oeuvre des recommandations.

Habitats

Les stratégies concernant les habitats visent à assurer le maintien des populations de sauvagine suivant les objectifs du plan, l'accent étant placé sur certaines espèces. Les mesures suivantes sont considérées comme réalisables et nécessaires pour assurer une démarche commune en vue de la mise en oeuvre de la stratégie concernant les habitats de la sauvagine en Amérique du Nord.

Stratégies générales

- Offrir des encouragements financiers aux cultivateurs et aux éleveurs pour les inciter à gérer leurs terres de façon à assurer la production de canards, par exemple en concluant avec eux des contrats de conservation des terres humides et des secteurs propices à la nidification. On pourrait notamment accorder aux propriétaires terriens des rabais de taxes foncières ou d'autres avantages financiers pour les inciter à conserver des secteurs absolument indispensables à la continuité des espèces.

- Faire l'acquisition d'habitats de première importance.

- Encourager les organismes gouvernementaux à reconnaître la vaste gamme d'avantages socio-économiques que représentent les terres humides et les amener à adopter et à mettre en oeuvre des mesures et des programmes efficaces contre la destruction ou l'altération des terres humides d'importance.

- Promouvoir la conservation des sols, des plans d'eau et des terres humides, afin d'assurer la productivité à long terme des terres, tant pour les cultures que pour la faune.

- Obtenir la participation d'organismes privés de conservation, notamment Canards illimités et la fondation Habitat faunique Canada, pour la réalisation du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

- Accroître la productivité et la capacité de charge des terres publiques consacrées à la protection de la sauvagine.

- Protéger les terres publiques, situées dans le Nord et qui constituent des habitats de choix, de la dégradation et de la destruction liées aux activités de l'homme.

- Trouver des moyens pour que les États-Unis contribuent financièrement à la protection d'habitats au Canada, peut-être par des entreprises conjointes.

Stratégies précises

1. Le Canada et les États-Unis entreprendront un programme conjoint de protection et d'amélioration des habitats du Canard malard et du Canard pilet, dans les prairies canadiennes (3,6 millions d'acres). Pour réaliser ce programme, il faudra, de sources canadiennes, 239 millions de dollars canadiens (1985) et 717 millions de dollars canadiens (1985) de sources américaines, pour les 15 années visées.

   Ce programme a pour but de protéger et d'améliorer des terres humides des prairies, pour la production de canards. À cette fin, on veillera à ce que les terres humides soient conservées et à ce que les aires de nidification environnantes, en terres hautes, soient également protégées. La conservation des habitats sera assurée au moyen d'accords auxquels les propriétaires fonciers seront libres d'adhérer, et en vertu desquels ils s'engageront à mettre de côté des terres humides et autres zones de faible valeur agricole. Moins de 14% des terres nécessaires seront acquises en pleine propriété. Les mesures prises dans le cadre du programme seront avantageuses tant pour la production de la sauvagine que pour l'agriculture: en effet, on insistera sur la gestion des terres et des plans d'eau, la prévention de l'érosion des sols, le maintien de la qualité de l'eau et la prévention d'autres problèmes graves comme la salinisation. En amenant des changements subtils d'utilisation des terres dans une vaste région, ce programme devrait faire la preuve qu'agriculture et protection de la faune ne sont pas incompatibles. Il est bien entendu que le programme comportera des actions visant à prévenir les dommages aux récoltes, à les réduire au minimum et à en atténuer les conséquences.

   Le Canada et les États-Unis signeront un accord d'ici à 1987. Cet accord exposera les détails du programme et fera état (1) des droits ou des responsabilités à l'égard des terres gérées qui seront confiés à des organismes canadiens: en outre, l'accord garantira (2) que les crédits américains seront utilisés au Canada exclusivement pour la protection et l'amélioration des aires de reproduction des canards des prairies. Il n'est pas question que les crédits américains servent au dédommagement des agriculteurs pour les dégâts aux récoltes.

   Il faut donc que les organes législatifs des gouvernements concernés approuvent le programme en question et y affectent des crédits. Ce programme ne vise pas à remplacer ou à supplanter les grands travaux d'importance cruciale menés au Canada par les organismes provinciaux ou fédéraux ou par les groupements privés comme Canards illimités. Le programme s'ajoute aux activités de conservation prévues par le secteur public et privé d'ici à l'an 2000.

2. Les États-Unis prendront des mesures en vue de protéger et d'améliorer 1 084 000 acres utilisés comme aires de reproduction par le Canard malard et le Canard pilet dans la zone de cuvettes du centre-nord du pays. On s'emploiera en grande partie à faire augmenter les populations de canards des terres gérées pour la sauvagine aux États-Unis. On utilisera

diverses techniques de gestion en vue de réduire les incidences de la prédation sur les canards et sur leur couvée, pendant la période de nidification. L'objectif visé est l'aménagement d'aires pour la sauvagine de façon à assurer l'éclosion de 50% des oeufs de chaque couvée d'ici à 1995. Le coût total du programme de protection, d'acquisition et de gestion intensive des habitats sera de 237,4 millions de dollars (U.S., 1985).

3. Les États-Unis assureront la protection de 686 000 acres utilisés comme aires de repos pendant les migrations et aires d'hivernage par le Canard malard et le Canard pilet, dans le bassin inférieur du Mississippi et sur le côte du golfe du Mexique; le coût de ce programme est évalué à 160 millions de dollars (U.S., 1985). De plus, 80 000 acres servant d'aires d'hivernage au Canard pilet et à d'autres oiseaux aquatiques dans la vallée centrale de la Californie seront protégés, à un coût de 57 millions de dollars (U.S., 1985). Les territoires actuellement consacrés à la sauvagine seront aménagés suivant les besoins, en vue d'accroître leur capacité de charge pendant l'hiver.

4. Les États-Unis veilleront à la protection de 50 000 acres additonnels utilisés comme aires de repos pendant les migrations et aires d'hivernage par le Canard noir sur la côte est; le coût de ce programme est évalué à 15 millions de dollars (U.S., 1985). On examinera des méthodes d'amélioration de la qualité d'augmentation de la capacité de charge des aires d'hivernage du Canard noir. Ces études permettront de trouver des moyens d'augmenter d'au moins 25% la capacité de charge des 383 500 acres sur la côte est, dont l'utilisation par la sauvagine est surveillée.

5. Le Canada protégera 60 000 acres d'aires de reproduction et de repos migratoire du Canard noir et du Canard malard, dans les basses terres des Grands lacs et du Saint-Laurent, au coût de 20 millions de dollars (canadiens, 1985). Parallèlement, les États-Unis protégeront 10 000 acres dans le même région, pour une dépense de 8 millions de dollars (U.S., 1985).

   On s'emploiera surtout à conserver (a) les étangs et les marais qui se trouvent sur des fermes, pour le Canard noir, le Canard malard et d'autres canards du secteur ouest de la zone de priorité et (b) les marais naturels utilisés pour la nidification et le repos par le Canard noir, dans la partie est du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

6. Le Canada protégera 10 000 autres acres de terres utilisés par le Canard noir pour le repos migratoire et l'hivernage, dans la région de l'Atlantique; il en coûtera 5 millions de dollars (canadiens, 1985).

7. Le Canada et les États-Unis, de concert avec les gouvernements des États, des provinces et des territoires, Canards illimités et d'autres organismes de conservation, dresseront l'inventaire des habitats de sauvagine en Amérique du Nord et en assureront la surveillance. Dans le cadre de ce programme, on étudiera également les aires d'importance critique pour la sauvagine et l'on surveillera les changements qualitatifs et quantitatifs des habitats, dans tous les secteurs marqués par le plan comme étant intensivement fréquentés par la sauvagine. En

effet, il est nécessaire de comprendre les rapports qui lient populations et habitats afin de modifier et de justifier les objectifs, aux cinq ans. Des rapports d'avancement des travaux seront déposés en 1990, 1995 et en l'an 2000.

8. Le Canada et les États-Unis continueront d'étudier les effets de l'utilisation des terres sur la reproduction de la sauvagine. En collaboration avec des organismes de conservation, notamment Canards illimités et la Station de recherche sur les oiseaux aquatiques et les terres humides de Delta, on mettra au point des méthodes visant à intégrer de bonnes pratiques d'utilisation des terres agricoles à la production de canards; ces pratiques seront ensuite expliquées aux agriculteurs, dans le cadre de démonstrations.

9. Le Canada et les États-Unis examineront les facteurs qui influent sur la capacité de charge des aires de repos migratoire et d'hivernage de la sauvagine en Amérique du Nord et, au besoin, prendront des mesures dans le but d'améliorer l'état de ces aires et de limiter les pertes causées par la maladie, l'empoisonnement par le plomb et d'autres contaminants.

Chasse au canard

On assurera la gestion de la chasse sportive au moyen de règlements fixes; il s'agira de règlements qui demeureront en vigueur pendant un certain nombre d'années et qui régiront la chasse au canard au Canada et aux États-Unis. Ces mesures comporteront les conditions courantes, un système de points et des limites de prises et fixeront des saisons de chasse. On ne les modifiera pas à moins que des fluctuations des populations n'exigent des changements prévus ou ne nécessitent une action urgente et conjointe des deux pays. Les changements pourront viser une espèce ou une population en particulier, sur accord des deux parties. En procédant de la sorte, on cherche à réduire au minimum l'ajustement requis par les règlements, pendant les années de populations automnales moyennes, de façon à consacrer davantage de temps à des activités importantes comme la protection, la gestion et l'amélioration des habitats.

En attendant les résultats de l'analyse et de l'évaluation de l'étude quinquennale sur les règlements fixes (1980 à 1984), qui seront disponibles en 1987, les restrictions temporaires suivantes s'appliquent.

1. Si le nombre de Canards malards reproducteurs dans les aires d'étude du Canada et des États-Unis tombe en-dessous de 6,5 millions et donne une population automnale inférieure à 11 millions d'oiseaux, les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, de concert avec tous les États situés le long des voies migratoires du Pacifique, du centre, du Mississippi et de l'Atlantique (exception faite de l'unité de gestion du Nord-Est), abaisseront les limites de prises permises de cette espèce (en insistant autant que possible sur la protection des femelles) d'au moins 25%, par rapport aux limites prévues par les règlements fixes. Cette disposition demeurera *en vigueur jusqu'à* ce que la population de Canards malards dépasse 7,5 millions ou que la population automnale estimée atteigne 12 millions.

2. Si le nombre de Canards pilets reproducteurs dans les aires d'étude au Canada et aux États-Unis tombe en-dessous de 4 millions, les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi que tous les États situés le long des voies migratoires du Pacifique, du centre, du Mississippi et de l'Atlantique (n'est pas égal exception faite de l'unité de gestion du Nord-Est) abaisseront les limites de prises permises (en insistant autant que possible sur la protection des femelles) d'au moins 25%, par rapport aux limites prévues par les règlements fixes. Cette disposition demeurera en vigueur jusqu'à ce que la population de Canards pilets dépasse 4,7 millions.

   Pour mettre en force ces restrictions, on utilisera le processus réglementaire propre à chaque pays. Dans la mesure du possible, on tiendra compte des différences connues de populations, par région et voie migratoire, pour la réalisation des stratégies de chasse.

3. Un plan de gestion du Canard noir, déjà en vigueur, prévoit une réduction de 25% des prises de cette espèce, par rapport aux prises moyennes de 1977 à 1981, dans les États situés le long des voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi.

   Au Canada, c'est dans l'ouest de l'aire de répartition (Ontario et ouest du Québec), où la population de Canards noirs est en baisse, que les restrictions relatives aux prises sont les plus sévères (de beaucoup supérieures à 25%). Les restrictions sont moins rigoureuses dans l'est de l'aire de répartition, où la population est stable. Au Canada, elles demeureront en vigueur pendant cinq ans (1984 à 1988) et pourront être prolongées, dépendamment de l'effet qu'elles auront sur la baisse des populations de Canards noirs. Aux États-Unis, les restrictions seront en force jusqu'à ce que les populations dépassent celles de 1971 à 1975, dans les voies migratoires du Mississippi (125 480) et de l'Atlantique (258 600).

Plans de gestion des populations d'oies, de bernaches et de cygnes

D'ici à 1987, on préparera des plans de gestion pour les populations suivantes d'intérêt international: Petite Bernache caqueteuse, Bernache du Canada au plumage brun noirâtre, Bernache du Canada des îles Aléoutiennes, Oie à front blanc de la voie migratoire du Pacifique, Bernache cravant et Cygne trompette. La meilleure méthode à suivre pour l'élaboration de chacun de ces plans consiste à faire appel à des comités composés de représentants des territoires, des provinces et des États qui participent à la gestion de ces populations, oeuvrant de concert avec des membres du Service canadien de la faune et du U.S. Fish and Wildlife Service. Des représentants des gouvernements fédéraux des deux pays assureront la coprésidence des comités. Les conseils choisiront les représentants des voies migratoires. Les administrations provinciales et territoriales choisiront elles-mêmes leurs représentants.

Les comités soumettront leurs plans au Comité consultatif nord-américain sur la sauvagine. Une fois approuvés, les plans seront incorporés au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Si les membres d'un comité ne réussissent pas à parvenir à une entente, les représentants fédéraux américains et canadiens devront élaborer le plan à partir des meilleures

informations disponibles des organismes de gestion coopérants et d'autres sources sûres. Les plans doivent être suffisamment consistants pour permettre de répondre à ces questions: (1) Quelle est la situation actuelle de la population et quelles sont les perspectives d'avenir? (2) Quels sont les objectifs quant au nombre d'individus et de prises? (3) Utilise-t-on au maximum toutes les aires de reproduction? (4) Quels sont les facteurs qui nuisent à cette population? (5) Quelles sont les stratégies prévues pour corriger la situation et atteindre les objectifs? (6) Quelles informations seront utilisées pour assurer une surveillance de la population et quel organisme se chargera de les fournir? Le plan de gestion peut également contenir d'autres renseignements que les représentants considéreront comme nécessaires.

Chasse de subsistance

Le Canada et les États-Unis poursuivront et élargiront les relevés et enquêtes concernant la chasse de subsistance. Ils s'assureront que les chasseurs agissent de concert pour garantir la gestion des populations d'oiseaux et la protection de leurs habitats. On travaille actuellement à un protocole dont l'objet est de modifier le Traité concernant les oiseaux migrateurs afin de lui faire englober la chasse de subsistance de la sauvagine dans le Nord canadien et en Alaska.

Gestion des populations et recherche

Les stratégies exposées plus bas visent à répondre aux besoins les plus pressants d'information et de techniques nouvelles et permettront d'améliorer la gestion de la sauvagine.

1. Le Canada et les États-Unis (a) poursuivront, en coopération, les relevés annuels des zones de reproduction dans l'aire d'étude, (b) normaliseront les méthodes et en augmenteront la précision sur le plan continental et à l'échelon des voies migratoires et (c) surveilleront l'état des terres humides des prairies. Des relevés spéciaux seront réalisés suivant les besoins.

2. À partir de 1986, le Canada et les États-Unis entreprendront un programme conjoint pour (a) surveiller les tendances démographiques des Canards noirs dans toute son aire de répartition canadienne et (b) déterminer, grâce à la recherche, les facteurs qui jouent le plus sur l'état et la dynamique des populations. On tentera également d'améliorer la validité des inventaires d'hiver. On se penchera tout particulièrement sur les rapports qui existent entre Canards noirs et Canards malards et sur leurs besoins en habitats et la disponibilité de ces derniers, dans toute l'aire de dispersion. Ce programme se poursuivra jusqu'en l'an 2000 et coûtera 15 millions de dollars (canadiens, 1985), que paieront en parts égales les deux pays.

3. Le Canada et les États-Unis entreprendront un programme conjoint de surveillance de la situation et de la productivité des colonies d'oies et de bernaches qui nichent dans le Grand Nord. Dans le cadre de ce projet, il est possible que l'on évalue les incidences environnementales des activités d'exploitation proposées et que l'on définisse et évalue les habitats d'importance dont dépendent les populations d'oies et de bernaches.

4. Le Canada et les État-Unis continueront d'effectuer des relevés nationaux des prises de sauvagine et s'efforceront de les améliorer.

5. Le Canada et les États-Unis continueront de prendre des mesures concertées sur le terrain afin de réduire au minimum les prises illégales d'oiseaux aquatiques migrateurs; à cette fin, on continuera de former et d'équiper adéquatement des agents chargés de l'application des règlements.

6. Le Canada et les États-Unis poursuivront les recherches sur les incidences de la chasse sur les populations de Canards malards. Il faudra peut-être étudier d'autres espèces importantes de canards.

7. Le Canada et les États-Unis prendront les mesures nécessaires en vue de prévenir les pertes importantes, chez les populations de canards, dues à la maladie, à la contamination ou à l'empoisonnement.

Mise en oeuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Le plan est une politique d'envergure déterminant la portée générale des exigences en matière de gestion de la sauvagine au Canada et aux États-Unis. Pour le mettre en oeuvre, les deux pays devront élaborer des plans de gestion visant plusieurs niveaux: pays, province, territoire, État et voie migratoire. Ces plans traduiront les objectifs internationaux en actions concrètes.

1. Les plans nationaux de gestion de la sauvagine énoncent des stratégies qui visent de larges objectifs nationaux, dont les priorités internes et internationales en matière de planification. À l'égard des objectifs nord-américains, ces plans, qui seront approuvés d'ici à mars 1987, guident la conduite du programme d'action par les instances fédérales, les États et les Conseils des voies migratoires aux États-Unis, et les pouvoirs fédéraux, provinciaux et territoriaux au Canada.

2. Les plans des États et des Conseils des voies migratoires des États-Unis et les plans d'action provinciaux et territoriaux traduisent les priorités nationales en programmes concrets et constituent le principal organe de planification à des niveaux supérieurs. Ils nécessitent des informations détaillées pour la réalisation des activités, dans les unités de gestion, et doivent répondre aux besoins locaux tout en faisant l'objet d'une coordination nationale. La première étape de ce processus sera terminée d'ici à mars 1987.

3. Des projets conjoints seront mis en oeuvre grâce à des ententes et aux plans opérationnels joints au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. La gestion et le financement de ces entreprises seront coordonnés par un groupe constitué de représentants de plusieurs organismes et avec l'appui et la participation entière des organisations privées intéressées.

COMITÉ CONSULTATIF NORD-AMÉRICAIN SUR LA SAUVAGINE

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est un document considérable qui nécessitera une révision et des mises à jour constantes, de façon à conserver sa valeur et à pouvoir s'attaquer efficacement aux problèmes internationaux. En matière de planification, il importe encore plus d'assurer la continuité et la coordination de toutes les activités, afin de permettre aux organismes de protection de la faune de mettre en place des projets à court et à long terme.

Donc, on charge un Comité consultatif nord-américain sur la sauvagine de réviser et de mettre à jour le plan, de coordonner les opérations courantes et d'examiner les projets et les réalisations conjointes. Les membres seront recrutés au sein des organismes fédéraux, d'État, provinciaux et territoriaux de protection de la faune. Le comité présentera des recommandations, dans les limites du mandat du plan, aux organismes fédéraux de protection de la faune du Canada et des États-Unis. Il ne sera pas compétent en matière de réglementation et ne pourra renverser des décisions prises par des Conseils des voies migratoires aux États-Unis ou les provinces ou territoires au Canada (annexe I).

ANNEXE I: COORDINATION ET ADMINISTRATION DU PLAN NORD-AMÉRICAIN DE GESTION DE LA SAUVAGINE

Un Comité consultatif nord-américain sur la sauvagine sera créé et chargé:

1. d'examiner les questions et les problèmes d'importance, à caractère international et à long terme, touchant aux oiseaux aquatiques migrateurs, et de formuler des recommandations qui seront soumises aux autorités des deux pays;

2. de mettre à jour le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en 1990 et ensuite aux cinq ans;

3. de revoir la situation des populations chaque année, afin d'évaluer les progrès réalisés à cet égard;

4. de contrôler l'avancement du travail en ce qui concerne les habitats;

5. d'examiner les plans de gestion des populations déclarées d'intérêt international, et de recommander des ajouts à la liste ou d'en approuver;

6. d'étudier la documentation afin de déterminer si d'autres populations devraient être désignées d'intérêt international;

7. d'examiner des actions communes au Canada et aux États-Unis.

Le comité fera ses recommandations au Service canadien de la faune et au United States Fish and Wildlife Service. Chaque instance examinera ces propositions et, sur accord des deux parties, les changements approuvés seront apportés au plan.

Membres du comité

Le comité comportera 12 membres, dont six seront nommés par le directeur général du Service canadien de la faune et six autres seront choisis par le directeur du U.S. Fish and Wildlife Service. Quatre représentants seront proposés par les provinces et les territoires et chacun des quatre Conseils des voies migratoires en choisira un. Les membres seront choisis parmi les organismes responsables de la gestion des oiseaux aquatiques migrateurs.

Le comité comptera deux représentants du Service de la faune de chaque pays. Les quatre autres membres de chaque pays seront choisis au sein des gouvernements d'État (voies migratoires) et des administrations provinciales et territoriales.

Fonctionnement

Les représentants fédéraux présideront le comité chacun pendant un an, à tour de rôle. Le premier président, en 1986, sera Américain et le premier vice-président, Canadien. Cet ordre sera inversé chaque année.

Le président du comité sera appuyé par un secrétaire chargé de prendre des notes, de faire des comptes rendus et de préparer et distribuer les documents, lettres et rapports du comité.

Les membres siégeront pendant trois années chacun; toutefois, à la création du comité, deux membres de chaque pays seront nommés pour trois ans, deux autres pour deux ans et les deux derniers pour un an. Par la suite, les mandats seront de trois ans. Tout membre peut voir son mandat renouvelé, à la discrétion de l'autorité dont il relève. Les nominations entrent en vigueur le 1er janvier. Si personne n'est nommé à la place d'un membre sortant, ce dernier devra demeurer en poste jusqu'à ce qu'un remplaçant soit trouvé.

Le comité se réunira une fois par année, alternativement aux États-Unis et au Canada. Il pourra organiser d'autres réunions, selon ses besoins. À l'exception de la première, qui sera convoquée par le président et se tiendra à Washington, c'est le comité qui décidera des lieux et dates des réunions.

Le comité adoptera le code "Roberts" de règles de procédure. En vertu de ce système, le quorum est de sept membres. Pour tout vote, la majorité sera le plus grand nombre de voix, pour ou contre une question, lorsqu'au moins sept membres seront présents.

Dans les 60 jours précédant une réunion, un avis indiquant la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour sera envoyé à tous les membres du comité.

Activités

Les deux pays ont convenu de ce qui suit:

1. Le Service de la faune de chaque pays fournira un coordonnateur qui travaillera avec le comité.

2. Chaque Service fédéral fournira annuellement des informations au comité afin de l'aider à suivre la mise en oeuvre du plan. Le comité décidera de la nature et de la quantité des données qu'il demandera aux organismes fédéraux.

3. Il incombera au Service fédéral de chaque pays de soumettre à l'approbation du comité des plans de gestion des populations de sauvagine qui ont été déclarées d'intérêt international. Les deux organismes conviendront d'un responsable pour chacun des plans, lesquels seront élaborés par des représentants des organismes compétents, au Canada, et des Comités des voies migratoires, aux États-Unis.